



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

RÉSOLUTION n° 2024 - 06

Désignation des vice-présidents du Conseil d'administration

Vu le code forestier et notamment son article D 222-4 ;

Vu l'article 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne :

- M. Philippe CANOT, comme premier vice-président ;
- M. Philippe SIAT, comme deuxième vice-président.

Le Président du Conseil d'administration,



Jean-Yves CAULLET